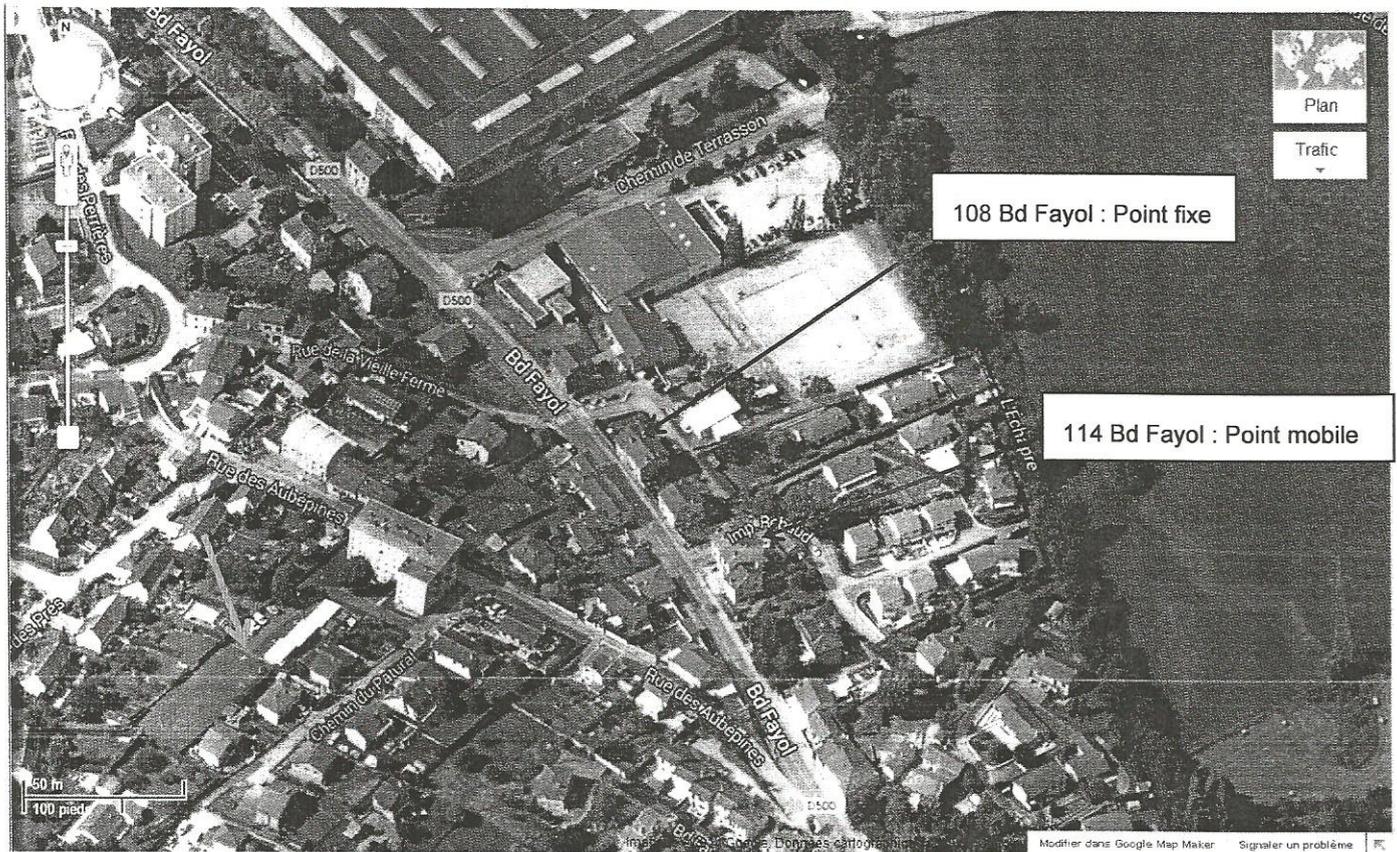


2.2 Position du point de mesure

Les deux mesures sont faites à 4 m de hauteur. Le point fixe est à 1m50 de la façade de la maison et à 1 m du bord de la voirie alors que le point mobile est à 2 m de la façade de l'immeuble et à 4 m du bord de la voirie.



108 Bd Fayol : Point fixe

